

Lettres Patentes
 De Charles Vile aine
 Li Lieutenant Du Roy de France.

Qui augmentera le prix du marc d'arg.
 qui sera apporté en monnoye
 a proportion de Sa Roy.

Du 22. 8.^{bre} 1356.

Charles aine fils et Lieutenant
 du Roy de France Duc de Normandie
 et d'Auvergne de Viennois a nos
 ames et feaux lez generaux maîtres
 de monnoye salue et dilection,
 feauoir vous faisons que nous
 par tres grande et bonne delibere
 du conseil pour la tres gran necessite
 et besoin qui en a present

D'avoir très grandes et bonnes
finances le plus que l'on pourra
pour la tuition et deffense du
royaume, et afin que les monnoyes
ou aucunes d'icelles ne puissent
ou doivent choir en escomage
et qu'en icelle puisse a doye estre
fait bon et grand ouvrage, nous
ordonnons et ordonnons par ces
presentes, qu'il soit donnee a
tous changeurs et marchands
frequents les ditzes monnoyes
de ce bailli marc d'argent qu'il
apporteront en icelle allouee a
25. de loy soit en nomme d'argent
de Roy et tout autre marc
d'argent a douze deniers de loy
ou Environ en vieille gron royaulme
vaiselle et autrement, 25. tour.
de vice outre le prix que l'on y
doit a present en a fauoir
qu'il auront de ce bailli marc

D'argent alloué à trois deniers
 comme dit en, huit livres dix
 sols tournois et de tout autre
 marc d'argent blanc au 2 d. de loy
 ou d'union, si comme dessus
 devise 8^h 17^s tournois, et vous
 mandons etroittement enjoignons
 à vous et à chacun de vous que
 tanton et sur ce lay, ces lettres
 veies toutes choses cessantes,
 vous faires donner à tous changeurs
 et marchands les prix en tout
 marc d'argent cy dessus devise
 et diligemment, et en telle maniere
 quil n'y ait deffaut, et que les
 moyes ou autres d'elle
 n'ayent cause de boir en baillage
 de ce faire à vous et à chacun
 de vous de nous pourvoir autorité
 et mandement special par laeneur
 de ces presentes donne à
 Pour le sceel de notre breve

cher pere le 22. 8bre 1356. ainry
signe par Monsieur ferri.